

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 22 JANVIER 2015 A 20H00

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-deux janvier à vingt heures ,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 16/01/2015

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien – FERRE Sylvie –LANDAIS Linda – LAUNAY André – ROUEIL Samuel – TOURATIER Tony - DURAND Katia

Absent excusé : M.BORDEAU Dominique

Secrétaire : Mme Sylvie FERRE

1. Procès-verbal de la séance du 11/12/2014

Le procès-verbal du 11/12/2014 est approuvé à l'unanimité

Le maire propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

2. Remboursement facture Délibération n°2-2015

Le Maire fait part au conseil municipal que Mme BELLEY Claudine, gardienne de l'église, a fait refaire cinq clés pour l'église. Elle s'est acquittée du montant de la facture s'élevant à 40.50 € auprès de la cordonnerie CHABRUN de Château-Gontier.

Le maire propose que ses frais lui soient remboursés.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le remboursement de la facture de clés pour un montant de 40,50 € à Mme BELLEY.

3. Décision modificative du budget

Sujet annulé

4. Ouverture de crédits Délibération n°1-2015

M. le maire informe que des factures vont être à régler concernant l'acquisition de terrain des conjoints LESAGE pour 583.92 € TTC de frais de notaire et 37,50 € TTC d'achat de terrain, pour l'acquisition de la vitrine extérieure pour 689.69 € TTC (634.27 € HT), pour l'acquisition d'un réfrigérateur pour 312 € TTC (260 € HT), pour le changement de poteaux incendie pour 1931.45 € TTC (1609.54 € HT) et pour le changement des extincteurs (montant défini lors de la réunion de ce soir)

Avant le vote du budget primitif, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires suivants à la section investissement dépenses :

Compte 21 Immobilisations corporelles article 2111	+ 621.42 €
Chapitre 085 article 2158 Acquisition de matériel	+ 1001.69

Chapitre 085 article 2156 Matériel et outillage d'incendie	+ 1931.45 € + montant extincteurs
--	---

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Accepte l'ouverture de crédit telle qu'elle est présentée

5. Lotissement de la Rue Creuse

Compte-rendu de la réunion du 18 décembre avec Mme SADA de la Direction des Travaux de Château-Gontier.

La commission du Lotissement se réunira prochainement pour un état des lieux du projet.

6. Aménagement 2^{ème} étang

Proposition d'aménagement par André LAUNAY.

La vidange a été difficile du fait du manque de pente.

Il propose :

- la création d'une pente, de diminuer la grandeur du plan d'eau, de dévaser suite création de la pente. La vase pourrait servir à boucher la partie diminuée.
- Le réaménagement du parking route de St Gault pour l'agrandir et l'installation de jeux pour enfants le long de la route.
- revoir la zone humide, près du chemin pédestre, pour récupérer de la terre pour remblayer Empierrement 180 m3.

7. Devis extincteurs Délibération n°3-2015

Suite à la dernière réunion du conseil municipal où il avait été décidé de faire établir un autre devis pour comparer les tarifs des extincteurs, le maire fait part qu'il a reçu un nouveau devis de la SARL ESI.

Le Maire précise que l'assurance GROUPAMA prend en charge 25 % du prix d'achat des extincteurs EUROFEU.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir le devis d'EUROFEU, moins élevé qu'ESI, pour un montant de 497.72 € HT, autorise le Maire à signer le devis et à solliciter la subvention de Groupama pour une prise en charge de 25% du prix d'achat.

8. Adhésion CAUE Délibération n°4-2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement de l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2015 s'élève à 45,73 € (tarif identique à l'année précédente)

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2015.

9. Emploi Avenir Délibération n°5-2015

Le Maire fait part aux conseillers que le contrat Emploi Avenir de Dimitri HERAULT prend fin le 31 janvier prochain.

Lundi 19 janvier, accompagné d'un des adjoints, il s'est rendu à la mairie de Simplé pour procéder à des entretiens d'embauche, en collaboration avec Yannick CLAVREUL, Maire de Simplé et de ses deux adjoints. Sur six candidatures, quatre correspondaient au profil recherché. Seuls deux candidats se sont présentés. Il a été proposé de recruter M. Grégory BOURGEAIS d'Argenton Notre Dame pour un CDD d'un an à raison de 35 h/semaine soit 15 heures pour la commune de Peuton

La commune de Simplé recrutera M.BOURGEAIS et une convention de mise à disposition de ce personnel sera établie entre les 2 communes afin de rembourser la part due par la commune de PEUTON.

Les jours de travail sur chacune des communes seront fixés conjointement par les 2 communes.

Salaires mensuels : 624.65 € brut par mois sans les aides de l'état

Décision : Le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel concernant l'embauche de Grégory BOURGEAIS avec la commune de Simplé pour 15 heures par semaine à partir du 1^{er} février 2015 jusqu'au 31 janvier 2016.

10. Illuminations et matériel salle La Peutonaise

Le maire fait part aux conseillers que la vaisselle de la salle de La Peutonaise pourrait être changée et complétée car des manques ont été constatés. La commission aménagement pourrait se charger de comptabiliser le matériel manquant. Prévoir également que l'extension de la salle pourrait permettre d'accueillir un plus grand nombre de personnes. Sylvie FERRE et Katia DURAND se chargent de répertorier le matériel manquant et de proposer de nouvelles acquisitions.

Par ailleurs il conviendrait également que cette même commission se charge de proposer un renouvellement d'illuminations extérieures à installer en fin d'année sur la commune. Katia DURAND se charge de faire des propositions à la commission aménagement.

11. Compte-rendu commission fleurissement

Tony TOURATIER, rapporteur de la commission fleurissement rend compte du travail de la commission et des projets pour l'année 2015.

De nouveaux massifs seront plantés dans le bourg.

La commande de végétaux sera faite auprès de Végétal Services à St Barthélémy d'Anjou dans les jours à venir.

La plantation sera effectuée par les conseillers municipaux accompagnés des agents des services techniques.

12. Compte-rendu commission voirie

Roland MEIGNAN présente un bilan des travaux de voirie réalisés en 2014 pour 1450 € :

Curage des fossés chemin de La Petite Mazure

Arasement des accotements route de la Volue

Reprofilage et curage du fossé sur 200 mètres chemin de la Tramière

Arasement de l'accotement et curage de fossé route des Magdeleines

Et les projets proposés par la commission pour 2015 :

Arasement des accotements et curage des fossés où cela s'avèrera nécessaire

Arasement et curage des fossés route des Magdeleines

Aménagement du virage de la Butte

Point à temps route de la Marche et chemin de la Grande Mazure

13. Questions diverses

Mission archivage du 05 au 29 janvier 2015. Devis du 21 janvier 2010 pour un montant de 2754 €.

Présentation de deux devis pour remplacement des pneus et du siège du tracteur.

Le Maire propose l'achat d'un cendrier mural à l'extérieur de la salle de La Peutonnaise.

Compte-rendu réunion CCPG : PADD et SCOT.

Bulletin municipal : le bulletin est en phase de finalisation. Il pourrait être distribué la dernière semaine de janvier.

Repas élus et agents : 21 mars 2015 à 19 heures.

Date prochaine réunion de conseil municipal : 26 février 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. POINTEAU clôt la séance à 22 heures 50

S.POINTEAU

R.MEIGNAN

S.GUENERY

F.BELLEY

S.FERRE

L.LANDAIS

A.LAUNAY

S.ROUEIL

T.TOURATIER

K.DURAND